

Rapport sur le concours D'ANIMATEUR TERRITORIAL Session 2017

Le Centre de Gestion de l'Eure (centre organisateur) organise le concours d'animateur territorial pour le compte des Centres de Gestion du Calvados, de la Manche, de l'Orne et de Seine-Maritime.

Le nombre de postes ouverts est :

- 16 postes au concours externe
- 17 postes au concours interne
- 2 postes au troisième concours

Les dates d'inscription au concours d'Animateur territorial - session 2017

Retrait des dossiers : du 21 mars 2017 au 12 avril 2017

Date limite de dépôt des dossiers : le 20 avril 2017

Date des épreuves d'admissibilité : le 21 septembre 2017

Les épreuves écrites d'admissibilité du concours d'Animateur (interne, externe et troisième concours) se sont donc déroulées le 21 septembre 2017 au stade Jesse Owens de Val de Reuil.

Le jury d'admissibilité, réuni le 8 décembre 2017 au CENTRE DE GESTION 27 à 9 heures 30, a statué sur les candidats admissibles à passer l'épreuve orale d'admission.

Les copies des épreuves écrites de ce concours ont fait l'objet d'une double correction.

Aucune anomalie n'a été constatée sur les copies d'examen.

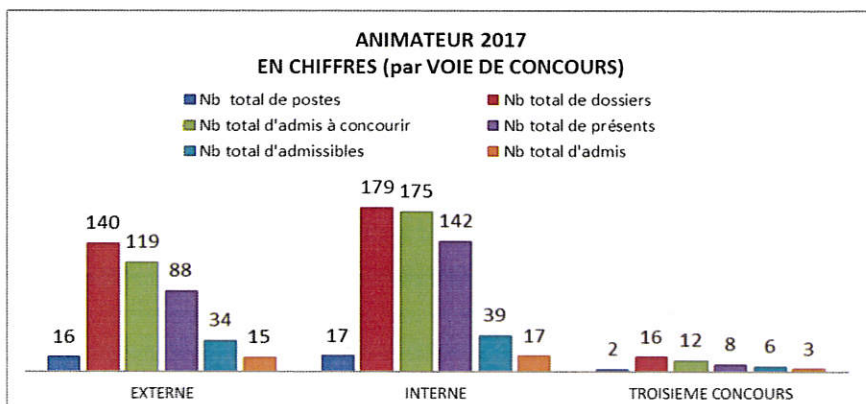
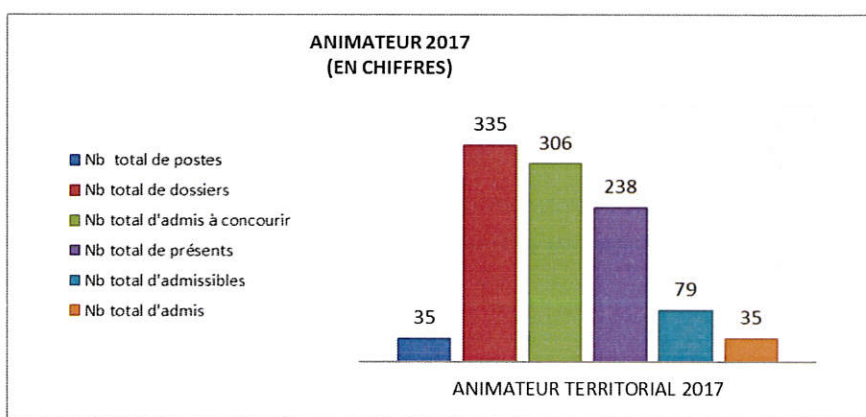
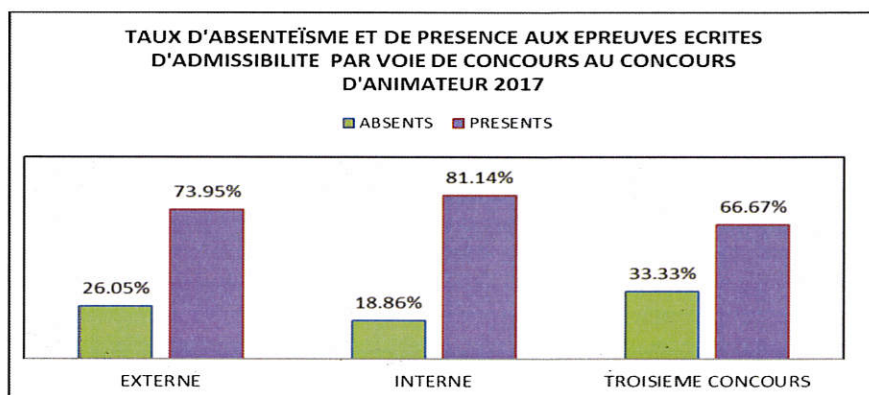
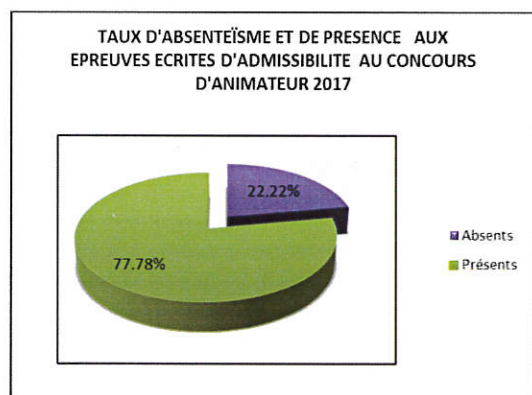
Néanmoins, un candidat au concours interne a rendu une copie blanche.

Les épreuves orales d'admission du concours d'ANIMATEUR se sont déroulées les 11-12-15 et 18 janvier 2018 au Centre de Gestion de l'Eure.

Le jury d'admission, réuni le 19 janvier 2018 au CENTRE DE GESTION 27 à 15 heures 00, devra statuer sur les candidats admis au concours

PHOTOGRAPHIE GENERALE SUR LE CONCOURS D'ANIMATEUR – Session 2017

Nombre de dossiers reçus toutes voies confondues :	335	dossiers	
Nombre de candidats admis à concourir toutes voies confondues :	306	candidats	
Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite toutes voies confondues :	238	candidats	Soit : 77.78% des candidats admis à concourir
Nombre de candidats absents à l'épreuve écrite toutes voies confondues :	68	candidats	Soit : 22.22% des candidats admis à concourir
Nombre de candidats déclarés travailleurs handicapés	0	candidat n'a demandé d'aménagement d'épreuve	
	Nature de l'aménagement : Aucun aménagement demandé		



CONCOURS D'ANIMATEUR – SESSION 2017

QUELQUES CHIFFRES SUITE A L'EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE DU CONCOURS D'ANIMATEUR

Session 2017

	Nb de postes	Nb de candidats inscrits	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à l'épreuve d'admissibilité	Nb de candidats présents à l'épreuve d'admissibilité	Taux d'absentéisme à l'épreuve d'admissibilité	Taux de présence à l'épreuve d'admissibilité	Moyenne générale de l'épreuve écrite d'admissibilité	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve d'admissibilité	A été déclaré admissible, par le jury, tous les candidats ayant reçu une moyenne générale $\geq$:	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 8/12/2017)	Taux concernant les candidats déclarés admissibles par rapport aux nb de candidats admis à concourir
EXTERNE (2015)	16 (25)	140 (132)	119 (114)	31 (25)	88 (89)	26.05% (21.93%)	73.95% (78.07%)	3 à 5 questions 10.17/20 (11.02/20)	3 à 5 questions 17.50/3.75 (17.50/4.50)	11.00/20 (11.50/20)	34 (40)	28.57% (35.09%)
INTERNE (2015)	17 (29)	179 (184)	175 (174)	33 (26)	142 (148)	18.86% (14.94%)	81.14% (85.06%)	Rédaction d'une note 9.74/20 (8.45/20)	Rédaction d'une note 15.75/0.00 (16.50/0.00)	12.50/20 (11.00/20)	39 (45)	22.29% (25.86%)
TROISIEME CONCOURS (2015)	2 (4)	16 (14)	12 (13)	4 (1)	8 (12)	33.33% (7.69%)	66.67% (92.31%)	Rédaction d'une note 11.53/20 (8.63/20)	Rédaction d'une note 16.50/4.00 (13.00/4.00)	11.50/20 (10.50/20)	6 (5)	50.00% (38.46%)
TOTAL (2015)	35 (58)	335 (330)	306 (301)	68 (52)	238 (249)	22.22% (17.28%)	77.78% (82.72%)				79 (90)	25.82% (29.90%)

Après avoir exposé anonymement toutes les notes des candidats aux membres du jury du concours d'Animateur, le jury a arrêté le seuil d'admissibilité dans chaque voie de concours afin de déterminer la liste des candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve orale d'admission.

Décision du jury :

Le jury a déclaré 79 candidats admissibles à passer les épreuves orales d'admission.

Le nombre de candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve orale d'admission est :

- 34 candidats admissibles au concours EXTERNE (seuil d'admissibilité : 11.00/20)
- 39 candidats admissibles au concours INTERNE (seuil d'admissibilité : 12.50/20)
- 6 candidats admissibles au TROISIEME concours (seuil d'admissibilité : 11.50/20)

REPARTITION DES NOTES DES EPREUVES ECRITES

D'ADMISSIBILITE

(3 à 5 questions sur un dossier pour le concours externe et rédaction d'une note pour le concours interne et le troisième concours)

POUR RAPPEL :

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

I) Le concours externe

REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE ECRITE « 3 à 5 questions sur un dossier... »

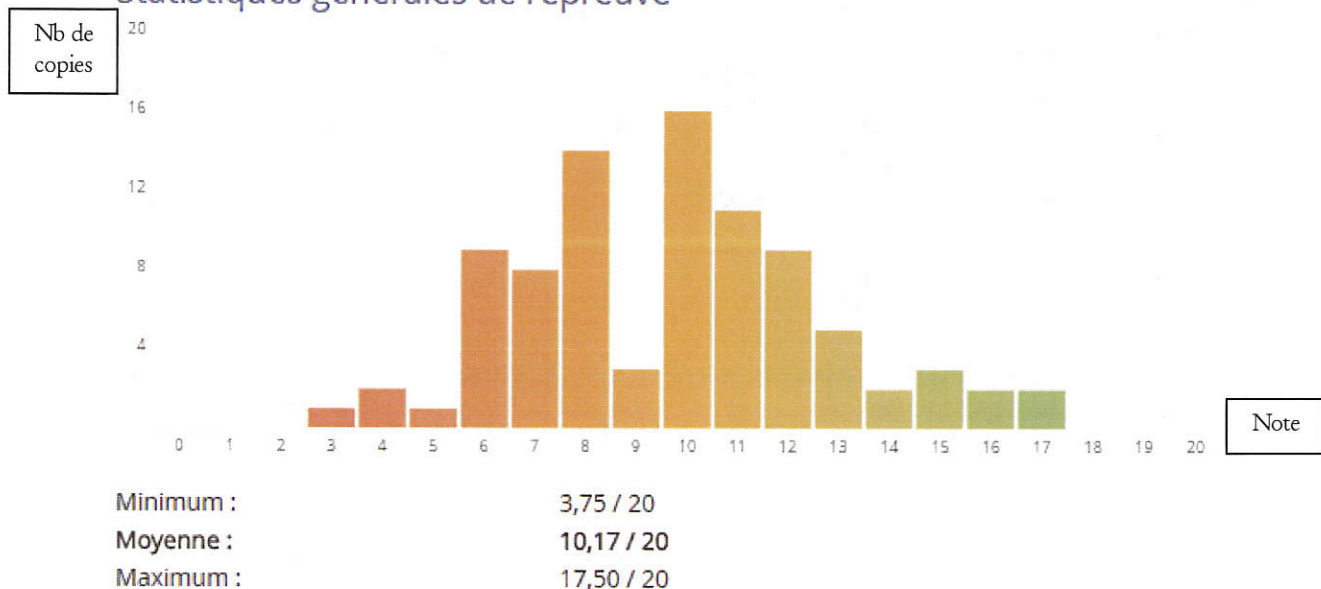
Désignation de l'épreuve : L'épreuve écrite d'admissibilité du concours externe consiste à répondre à un ensemble de questions, dont le nombre est compris entre trois et cinq, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser et à présenter des informations de manière organisée (durée : trois heures ; coefficient 1).

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Candidats

Nombre de candidats	119
Nombre d'absents	31
Nombre de présents	88

Statistiques générales de l'épreuve



II) *Le concours interne*

REPARTITION DES NOTES DE L'ÉPREUVE ÉCRITE DE RÉDACTION D'UNE NOTE

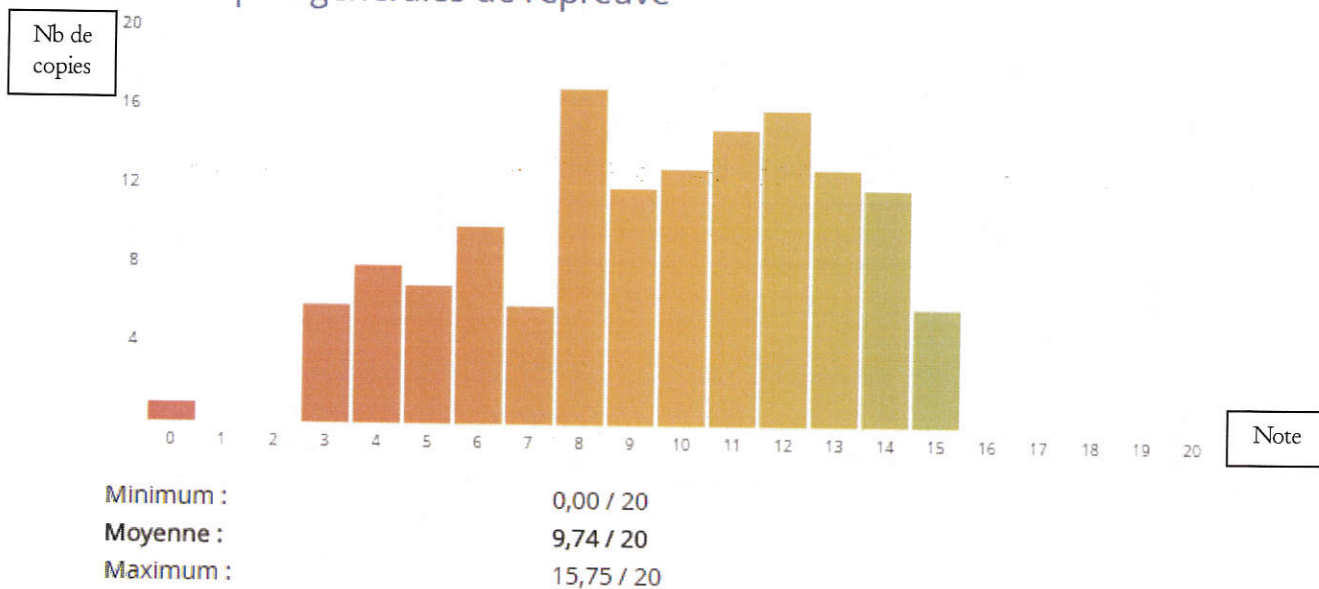
Désignation de l'épreuve : L'épreuve écrite d'admissibilité du concours interne consiste en la rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : trois heures ; coefficient 1).

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Candidats

Nombre de candidats	175
Nombre d'absents	33
Nombre de présents	142

Statistiques générales de l'épreuve



III) Le troisième concours

REPARTITION DES NOTES DE L'ÉPREUVE ÉCRITE DE RÉDACTION D'UNE NOTE

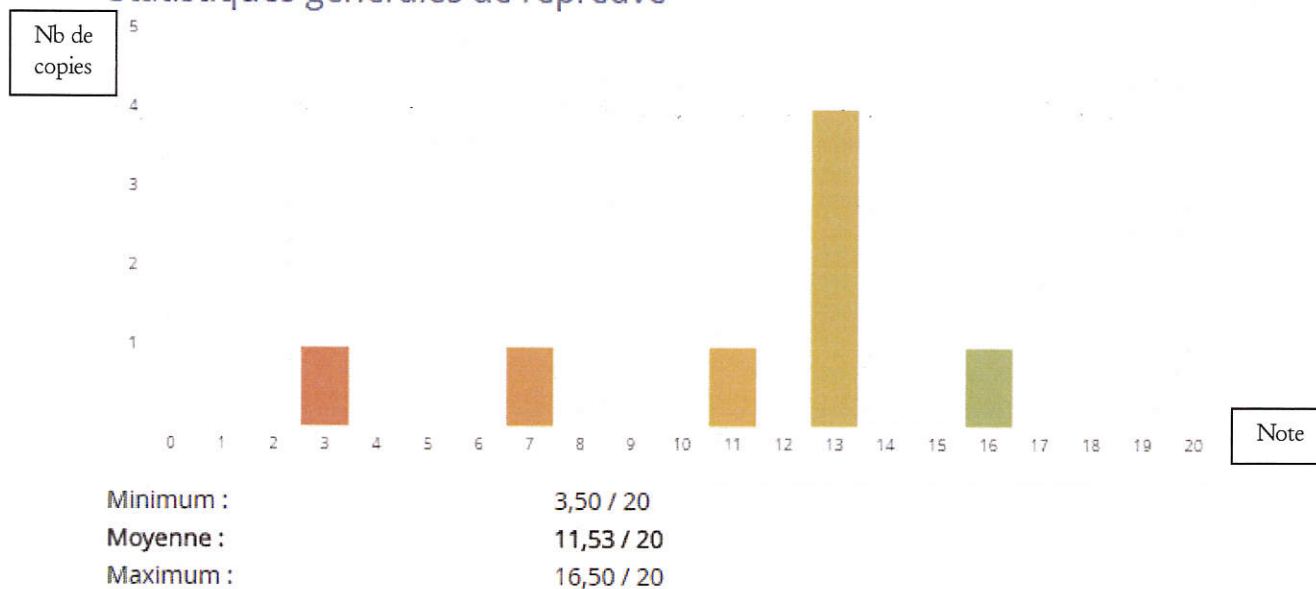
Désignation de l'épreuve : L'épreuve écrite d'admissibilité du 3^{ème} concours consiste en la rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier la capacité du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : trois heures ; coefficient 1).

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Candidats

Nombre de candidats	12
Nombre d'absents	4
Nombre de présents	8

Statistiques générales de l'épreuve



QUELQUES CHIFFRES SUITE A L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION DU CONCOURS D'ANIMATEUR - Session 2017

	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 14/12/2015)	Nb de candidats présents à l'épreuve d'admission	Moyenne générale de l'épreuve orale d'admission	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve orale d'admission	Moyenne générale sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après les épreuves écrite et orale) (en tenant compte des coefficients de chaque épreuve)	Moyenne générale la plus haute et la plus basse sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après l'épreuve orale)	Nb de candidats ayant une moyenne générale supérieure ou égale à 10.00/20 après les épreuves d'admission	Nb de candidats déclarés admis (jury du 19/01/2018)	Moyenne générale du dernier candidat déclaré admis
EXTERNE (2015)	34 (40)	34 (39)	Entretien oral 13.41/20 (14.24/20)	Entretien oral 17.00/7.00 (17.00/8.50)	13.29 / 20 (14.00/20)	16.75 / 9.13 (16.75/11.75)	32 SUR 34 (39 sur 40)	15* (27)	13.75/20 (13.50/20)
INTERNE (2015)	39 (45)	35 (44)	Entretien oral 12.10/20 (11.36/20)	Entretien oral 17.00/8.50 (19.50/4.50)	12.90 / 20 (11.97/20)	15.50 / 10.50 (16.00/8.50)	35 SUR 39 (34 sur 45)	17 (27)	13.25/20 (11.5/20)
TROISIEME CONCOURS (2015)	6 (5)	6 (5)	Entretien oral 14.33 /20 (13.40/20)	Entretien oral 18.00/9.00 (16.00/11.00)	13.98/ 20 (12.30/20)	15.88 / 11.25 (14.00/10.75)	6 SUR 6 (5 sur 5)	3* (4)	14.63/20 (11.00/20)
TOTAL (2015)	79 (90)	75 (88)					73 SUR 79 (78 sur 90)	35 (58)	

* Après étude des notes des candidats (de façon anonyme) et n'étant pas dans l'obligation de pourvoir tous les postes (Article 19 du Décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale), le jury a décidé de n'admettre que 15 candidats au concours externe d'animateur, à l'issue des épreuves d'admissibilité et d'admission. En effet, les deux candidats arrivant aux 16 et 17^{èmes} places ont obtenu la même moyenne générale (≥ à 10.00/20) à l'issue des deux épreuves. Le jury n'a pas souhaité les départager. De fait, 1 poste n'a pas pu être pourvu dans cette voie de concours. Vn l'article 4 du décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux, qui prévoit que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un de ces trois concours est inférieur au nombre des places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe, interne et au troisième concours dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes à ces concours ou sur une place au moins. Après étude des moyennes obtenues par les candidats et par le présent article, et considérant que 1 poste n'a pas été pourvu au concours externe, le jury a décidé à l'unanimité de le transférer du concours externe vers le troisième concours.

Après avoir exposé anonymement toutes les notes des candidats admissibles aux membres du jury du concours d'Animateur, le jury a arrêté le seuil d'admission dans chaque voie de concours afin de déterminer la liste des candidats déclarés admis.

Décision du jury : Pour rappel le nombre de postes ouverts est de :

- 16 postes au concours externe
- 17 postes au concours interne
- 2 postes au troisième concours.

Le jury a déclaré 35 candidats admis au concours d'animateur à l'issue des épreuves écrite et orale.

Le nombre de candidats déclarés admis est :

- 15 candidats admis au concours EXTERNE (le dernier candidat admis au concours externe a obtenu une moyenne de : 13.75 /20)
- 17 candidats admis au concours INTERNE (le dernier candidat admis au concours interne a obtenu une moyenne de : 13.25 /20)
- 3 candidats admis au TROISIEME concours (le dernier candidat admis au troisième concours a obtenu une moyenne de : 14.63 /20)

REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION

Pour rappel :

L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION DU CONCOURS EXTERNE :

L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

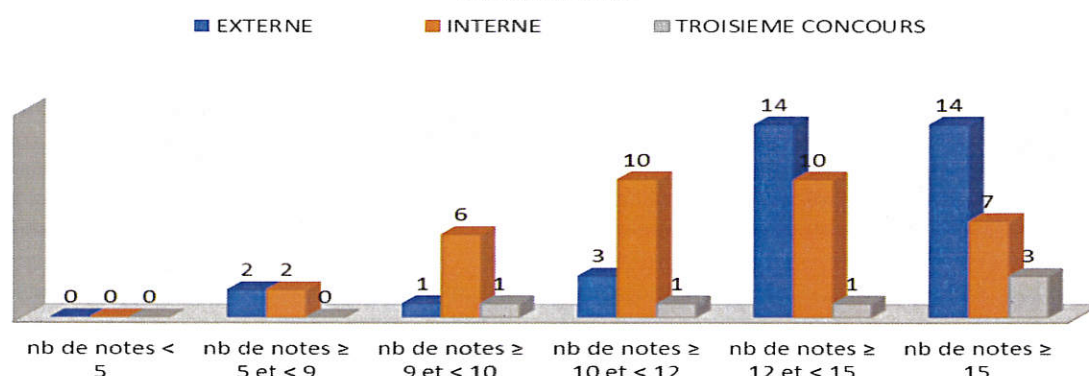
L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION DU CONCOURS INTERNE :

L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION DU TROISIEME CONCOURS :

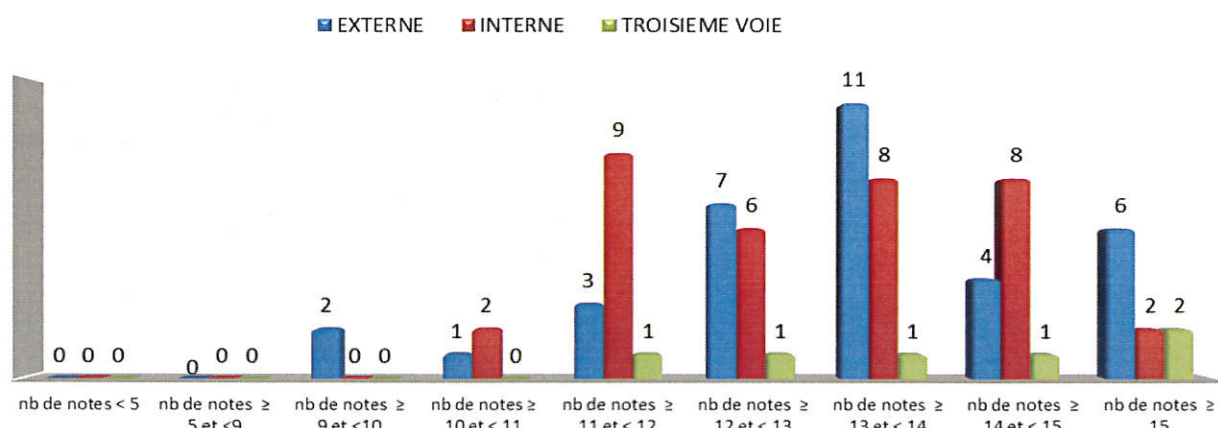
L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler (durée vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION (entretien avec le jury) DU CONCOURS D'ANIMATEUR 2017 PAR VOIE DE CONCOURS



REPARTITION DES MOYENNES GENERALES DES CANDIDATS AYANT PASSE LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE ET D'ADMISSION DU CONCOURS D'ANIMATEUR 2017

REPARTITION DES MOYENNES GENERALES DES CANDIDATS AYANT PASSE L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE ET L'EPREUVE D'ADMISSION DU CONCOURS D'ANIMATEUR SESSION 2017



Remarques générales des intervenants sur les épreuves écrites et orales du concours d'Animateur - session 2017 :

A°) Les épreuves écrites :

1) Rédaction d'une note pour les concours interne et de 3ème voie :

D'importantes lacunes ont été constatées au niveau de l'orthographe : cela interpelle pour un agent de catégorie B !!!

Il a été constaté un manque de méthodologie dans l'établissement d'une note et une certaine méconnaissance de l'exercice. En effet, certains candidats ont établi leur note sous forme de liste.

2) Uniquement pour les candidats externes : réponses à une série de questions :

Le niveau de la session 2017, du concours d'animateur est moyen. Les candidats n'exploitent qu'une partie des informations qui leur sont transmises. Les devoirs sont, dans l'ensemble, pas assez approfondis.

B°) L'épreuve orale :

D'une manière générale, les résultats se sont avérés assez bons dans l'ensemble.

Toutefois, le jury a noté que la différence entre un bon candidat et un très bon candidat s'est faite dans la majorité des cas sur les questions en lien avec l'actualité et l'environnement territorial.

Comme lors de la dernière session, il a été constaté un manque de connaissances de l'environnement territorial. A contrario, les questions sur les missions des animateurs et sur leurs fonctions ont été très bien appréhendées.

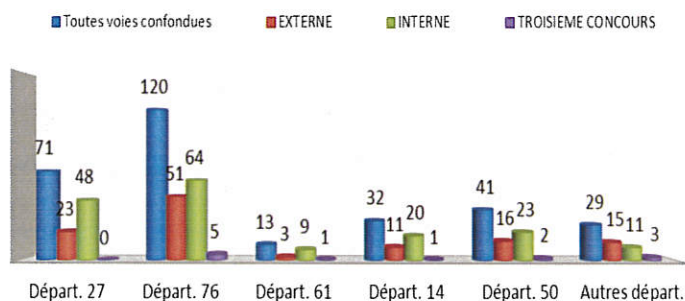
L'exposé, à quelques exceptions près, a été travaillé. Seule remarque, le jury trouve dommage que certains candidats ont un exposé trop stéréotypé et trop récité ce qui rend celui-ci pas très « vivant », monotone...

Le jury a été remarquablement surpris concernant les candidats au troisième concours de par leur parcours, notamment pour ceux qui exerçaient la fonction de responsable d'associations sportives. En effet, ces derniers se sont montrés plutôt à l'aise dans l'exercice qu'est l'épreuve d'entretien (expérience avérée dans la résolution de conflits, de prises de décisions...).

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS INSCRITS AU CONCOURS D'ANIMATEUR – Session 2017

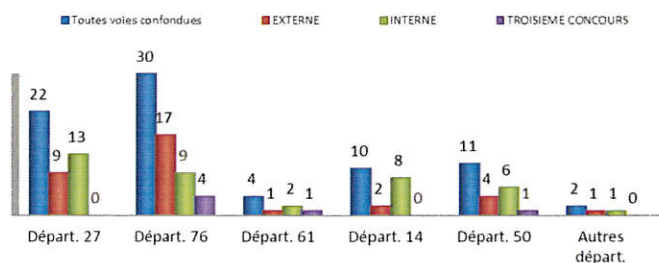
	Nb de candidats admis à concourir	Répartition géographique des candidats admis à concourir		Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 8/12/2017)	Répartition géographique des candidats déclarés admissibles		Nb de candidats déclarés admis (jury du 19/01/2018)	Répartition géographique des candidats déclarés admis	
		n° des départements	nb de candidats		n° des départements	nb de candidats		n° des départements	nb de candidats
EXTERNE	119	départ. 27	23	34	départ. 27	9	15	départ. 27	6
		départ. 76	51		départ. 76	17		départ. 76	5
		départ. 61	3		départ. 61	1		départ. 61	0
		départ. 14	11		départ. 14	2		départ. 14	1
		départ. 50	16		départ. 50	4		départ. 50	2
		autres départements	15		autres départements	1		autres départements	1
INTERNE	175	départ. 27	48	39	départ. 27	13	17	départ. 27	6
		départ. 76	64		départ. 76	9		départ. 76	5
		départ. 61	9		départ. 61	2		départ. 61	1
		départ. 14	20		départ. 14	8		départ. 14	3
		départ. 50	23		départ. 50	6		départ. 50	2
		autres départements	11		autres départements	1		autres départements	0
TROISIEME CONCOURS	12	départ. 27	0	6	départ. 27	0	3	départ. 27	0
		départ. 76	5		départ. 76	4		départ. 76	2
		départ. 61	1		départ. 61	1		départ. 61	0
		départ. 14	1		départ. 14	0		départ. 14	0
		départ. 50	2		départ. 50	1		départ. 50	1
		autres départements	3		autres départements	0		autres départements	0
TOTAL	306			79			35		

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR AU CONCOURS D'ANIMATEUR 2017



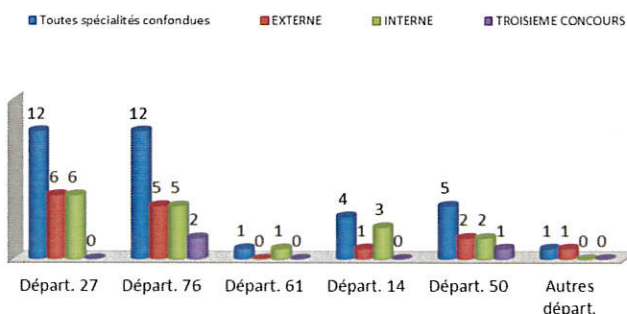
Après le jury
d'admissibilité du 8
décembre 2017

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS DECLARES ADMISSIBLES AU CONCOURS D'ANIMATEUR 2017



Après le jury
d'admission du 19
janvier 2018

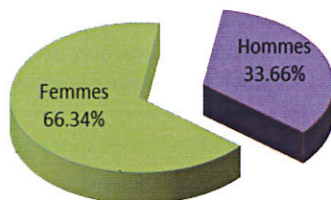
REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS DECLARES ADMIS AU CONCOURS D'ANIMATEUR 2017



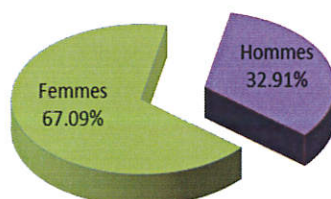
REPARTITION DES CANDIDATS PAR SEXE

	Nb de candidats admis à concourir	Répartition par sexe des candidats admis à concourir		Soit en Pourcentage	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 8/12/2017)	Répartition par sexe des candidats déclarés admissibles		Soit en Pourcentage	Nb de candidats déclarés admis (jury du 19/01/2018)	Répartition par sexe des candidats déclarés admis		Soit en Pourcentage
EXTERNE	119	76	femme(s)	63.87% de femme(s)	34	20	femme(s)	58.82% de femme(s)	15	8	femme(s)	53.33% de femme(s)
		43	homme(s)	36.13% d'homme(s)		14	homme(s)	41.18% d'homme(s)		7	homme(s)	46.67% d'homme(s)
INTERNE	175	121	femme(s)	69.14% femme(s)	39	30	femme(s)	76.92% femme(s)	17	13	femme(s)	76.47% femme(s)
		54	homme(s)	30.86% homme(s)		9	homme(s)	23.08% homme(s)		4	homme(s)	23.53% homme(s)
TROISIEME CONCOURS	12	6	femme(s)	50.00% de femme(s)	6	3	femme(s)	50.00% de femme(s)	3	0	femme(s)	0.00% de femme(s)
		6	homme(s)	50.00% d'homme(s)		3	homme(s)	50.00% d'homme(s)		3	homme(s)	100.00% d'homme(s)
TOTAL	306	203	femme(s)	66.34% femme(s)	79	53	femme(s)	67.09% femme(s)	35	21	femme(s)	60.00% femme(s)
		103	homme(s)	33.66% homme(s)		26	homme(s)	32.91% homme(s)		14	homme(s)	40.00% homme(s)

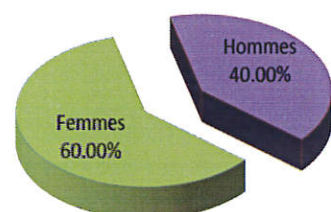
REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR PAR SEXE TOUTES VOIES CONFONDUES AU CONCOURS D'ANIMATEUR 2017



REPARTITION DES CANDIDATS ADMISSIBLES PAR SEXE TOUTES VOIES CONFONDUES AU CONCOURS D'ANIMATEUR 2017



REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS PAR SEXE TOUTES VOIES CONFONDUES AU CONCOURS D'ANIMATEUR 2017

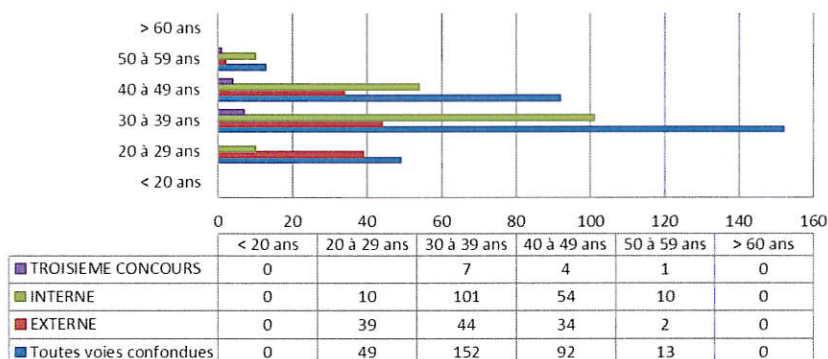


Après le jury
d'admissibilité du 8
décembre 2017

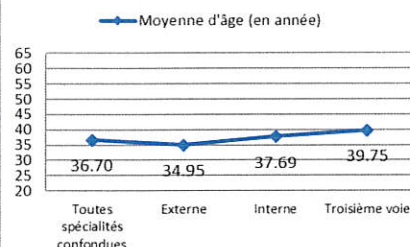
Après le jury
d'admission du 19
janvier 2018

REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR PAR TRANCHE D'AGE

REPARTITION PAR TRANCHES D'AGES DES CANDIDATS DECLARES ADMIS A CONCOURIR AU CONCOURS D'ANIMATEUR 2017

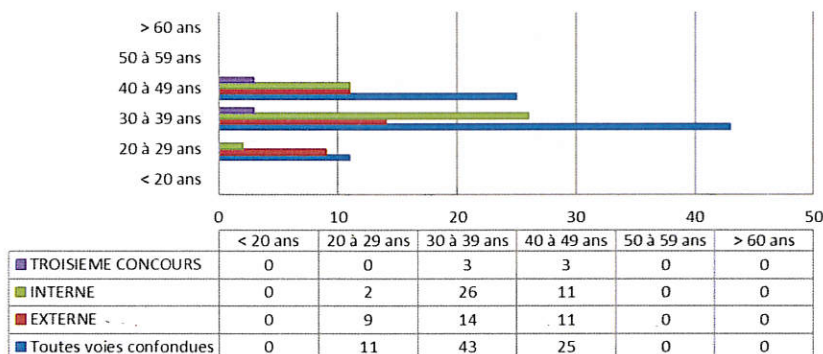


Moyenne d'âge des candidats admis à concourir au concours d'animateur 2017

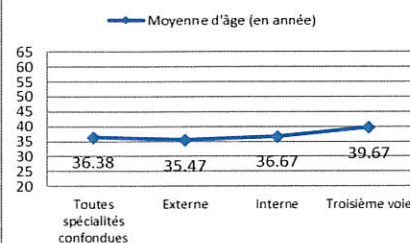


REPARTITION DES CANDIDATS ADMISSIBLES PAR TRANCHE D'AGE

REPARTITION PAR TRANCHES D'AGES DES CANDIDATS DECLARES ADMISSIBLES AU CONCOURS D'ANIMATEUR 2017

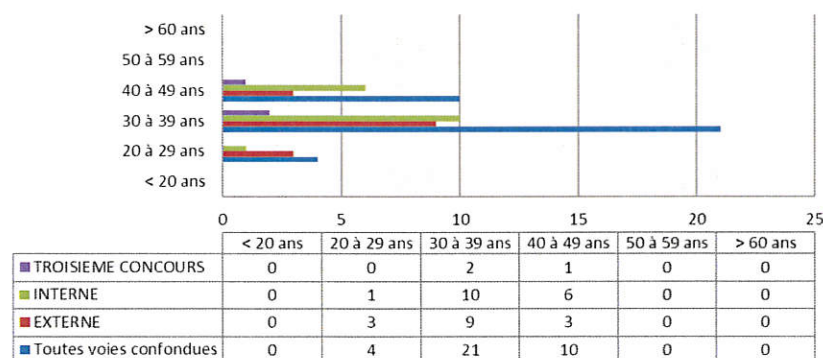


Moyenne d'âge des candidats admissibles au concours d'animateur 2017

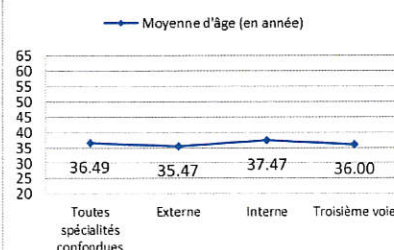


REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS PAR TRANCHE D'AGE

REPARTITION PAR TRANCHES D'AGE DES CANDIDATS DECLARES ADMIS AU CONCOURS D'ANIMATEUR 2017



Moyenne d'âge des candidats admis au concours d'animateur 2017



A Evreux, le 19 janvier 2018

Le président du Jury



Dominique BETOURNE